



## Circulaire 8796

du 16/12/2022

### Ateliers d'information administrative aux chefs d'établissement scolaire et aux secrétaires de direction - Edition 2023

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8390

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 15/12/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Circulaire d'information à l'attention des chefs d'établissements scolaire et des secrétaires de directions, concernant l'organisation d'une série d'ateliers d'information administrative destinés à informer au mieux les bénéficiaires et favoriser les meilleures relations possibles entre l'Administration et ceux-ci.
--------	--

Mots-clés	Titres et fonctions-Absentéisme et exclusions-Référentiel de compétences-Réglementation environnementale-Parcours d'enseignement qualifiant-Gestion des structures-Ecole de la réconciliation-Aménagements raisonnables et pôles territoriaux-DDRS-CRP-Crise et conflit-Programme-cadre harcèlement et cyberharcèlement-Plateformes Diffusion et MaClasse-Happi-Discrimination-validité des décisions-Sanction des études-Plateforme enseignement/jeunesse-Conseil de participation-Mon Espace-Droits d'auteur et TIC-PIX-PRIMOWEB-RGPD et sécurité-Matritance infantile-Ecosystème numérique-Responsabilité des personnels-Compétences numériques-Accidents du travail-Congés/absences/disponibilité-DPPR-e-classe-Modules mutualisés
-----------	--

## Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-sociaux
	Primaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Secondaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé	
	Primaire spécialisé	
	Secondaire spécialisé	Internats primaire ordinaire
		Internats secondaire ordinaire
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats prim. ou sec. spécialisé
		Internats supérieur
	Promotion sociale secondaire	
Promotion sociale secondaire en alternance		
Promotion sociale supérieur		

## Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO Monsieur le Directeur Général Fabrice AERTS-BANCKEN
---

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
OLIVIER Denis	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service générale des affaires transversales - Direction d'appui	02/690.86.73 denis.olivier@cfwb.be

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
Madame la Directrice de CPMS, Monsieur le Directeur de CPMS,  
Madame l'Administratrice d'internat, Monsieur l'Administrateur d'internat,

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous inviter aux Ateliers d'information administrative organisés annuellement par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Compte tenu du succès des présentations à distance et des retours positifs que vous nous avez fait sur ce mode de présentation, les ateliers sont prévus, principalement, en visioconférence et en webinaire ; quelques ateliers sont proposés en présentiel.

Nous essayons chaque année d'améliorer la formule et de répondre aux souhaits que vous manifestez via les formulaires d'évaluation que vous complétez à l'issue des ateliers... Ceux-ci nous sont donc très utiles !

J'espère que vous participerez nombreux car ce moment d'information et d'échange entre collègues est précieux et il apporte une valeur ajoutée importante pour notre Administration.

J'espère avoir le plaisir de vous accueillir nombreuses et nombreux !

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN

## Remarques préalables importantes

- Afin de pouvoir permettre à un maximum de personnes de participer aux ateliers, nous vous demandons de vous limiter à, maximum, 2 ateliers sur l'ensemble du programme. Votre demande d'inscription sera confirmée, par courriel, suite à la réception de votre demande. Pour les WEBINAIRES, il n'y a pas de limite d'inscriptions, **ils ne comptent donc pas dans le calcul des 2 ateliers que vous pourriez choisir.**
- Comme le prévoit la circulaire n°4363 du 20/03/2013, **les adresses mail administratives sont privilégiées** pour tout contact entre l'Administration, les écoles et les Pouvoirs organisateurs. Nous vous invitons à relever régulièrement votre courriel ; les confirmations seront envoyées sur ces adresses mail administratives (format ecXXXXXX@adm.cfwb.be).
- En cas d'empêchement, merci de nous prévenir au plus vite pour que nous puissions attribuer la place libérée aux personnes inscrites sur liste d'attente (adresse de contact [ateliersdgeo@cfwb.be](mailto:ateliersdgeo@cfwb.be) ou par téléphone au 02/690.86.73). **Il est essentiel de nous prévenir en cas de désistement ou d'absence pour assurer la bonne organisation des ateliers.**
- Ces ateliers sont organisés sur base des règles sanitaires liées à pandémie COVID-19. La plupart des ateliers sont à **distance en VISIOCONFERENCE**, où les animateurs ont un contact visuel et audio avec les participants. Quelques ateliers sont organisés à **distance en WEBINAIRE** où les participants peuvent regarder l'atelier et réagir en commentaires (via le chat). Quelques ateliers sont proposés **en présence dans nos locaux du Ministère**, mais nous ne pouvons garantir qu'ils pourront bien être tenus sous cette forme (cfr. situation sanitaire) ; les inscrits seront informés si l'organisation devait être modifiée.
- Si vous suivez un atelier à distance, veillez à vous placer dans les meilleures conditions techniques et communicationnelles, en n'oubliant pas, pour les visioconférences, que le but est de vous rencontrer et que l'activation de votre caméra est donc logique en ce sens. De plus, pour faciliter le travail des organisateurs, veillez à être bien identifiable lorsque vous vous connectez au système, que votre prénom et votre nom apparaissent. Si vous regardez à plusieurs, il serait intéressant que vous nous le signaliez afin de pouvoir en tenir compte dans nos statistiques de fréquentation.
- **A la fin de l'atelier, il vous est demandé de l'évaluer à l'aide d'un formulaire. Il s'agit d'un acte important afin de nous permettre d'améliorer sans cesse les ateliers que nous proposons. Chaque année, une analyse fine des formulaires permet d'effectuer un retour attendu par les équipes d'animation et par les directions des services concernés.**
- L'emploi dans la présente circulaire des noms masculins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

## Procédure d'inscription pour les ateliers

**Avant de vous inscrire, veuillez à lire attentivement la présentation des Ateliers, dans les pages qui suivent, afin d'identifier le contenu de ceux-ci et de vérifier si vous correspondez au public cible.**

Merci de bien vouloir vous rendre à l'adresse pour vous inscrire à l'aide du formulaire d'inscription :

<https://form.jotformeu.com/FederationWB/ateliers-dgeo-2023>

1. Merci de prendre le temps de lire les instructions afin que tout soit complété de la manière la plus optimale.
2. Veuillez cliquer sur "Accès au formulaire d'inscription aux Ateliers d'information administrative".
3. Une fois que vous êtes dans le formulaire, pour vous déplacer, il vous suffit de cliquer sur "suivant" ou "précédent". A tout moment, vous pouvez visualiser l'ensemble de la procédure en cliquant sur le numéro de la page indiqué en bas, au centre.
4. Veuillez compléter tous les champs qui nous permettront de vous identifier et de vous contacter si nécessaire (si nous avons besoin de vous contacter personnellement, votre numéro de portable est important). Veuillez aussi préciser les coordonnées de votre établissement (dont le numéro de téléphone de l'école, différent de votre numéro personnel) en précisant **l'adresse mail officielle** où nous enverrons les mails. Si vous nous donnez une autre adresse mail, vous risquez de ne pas recevoir nos mails.
5. Après avoir rempli ces premières pages, vous arrivez à celle des ateliers proprement dits. Vous sélectionnez 1 ou 2 ateliers. Il vous sera alors demandé si vous désirez être inscrits sur une liste de réserve.
6. A la fin du formulaire, vous pourrez visualiser l'ensemble de votre demande.
7. Ensuite, il ne vous reste plus qu'à "**soumettre**". Un message s'affichera pour vous informer **qu'un mail de confirmation d'inscription** vous a été envoyé. Ce mail doit vous parvenir très rapidement. Si ce n'est pas le cas, vérifiez d'abord votre boîte "courrier indésirable (SPAM)".

Si vous n'avez rien reçu, prenez contact avec le 02/690.86.73, ou envoyez un mail à [ateliersdgeo@cfwb.be](mailto:ateliersdgeo@cfwb.be).

**Si, grâce au récapitulatif du mail, vous constatez une erreur, veuillez ne pas rentrer une nouvelle demande, mais prenez contact avec nos services.**

8. Par la suite, vous recevrez **un mail de confirmation de participation** à l'atelier choisi avec tous les renseignements pratiques (à peu près 1 mois avant).

Thèmes	Page
La réglementation des titres et fonctions .....	6
Absentéisme et exclusions définitives et SAS .....	7
Les visées transversales du nouveau référentiel de compétences. ....	8
La réglementation environnementale applicable dans les écoles .....	9
Déploiement du Parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) .....	10
Gestion des structures et de l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire-INTRODUCTION.....	11
« L'école de la réconciliation » - En présence et à distance .....	12
Aménagements raisonnables et pôles territoriaux .....	13
DDRS for ever ! 😊.....	14
Modules de l'offre du Centre de Ressources Pédagogiques (CRP) sur la plateforme de mon établissement	15
Une crise ? un conflit ? Quels services peuvent intervenir ? .....	16
Climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement : nouvelle politique et programme-cadre.....	17
Les plateformes Diffusion et MaClasse : des contenus offerts par le Centre de Ressources Pédagogiques..	18
Happi, le partenaire numérique au service de vos pratiques .....	19
Discrimination à l'école .....	20
Validité des décisions prises au sein des établissements scolaires.....	21
Communication de crise et écoute active : comment désamorcer les conflits avec les parents .....	22
Sanction des études.....	23
Impulser la collaboration et inspirer de nouvelles synergies enseignement-secteur jeunesse. ....	24
Comment favoriser la démocratie participative dans le cadre du conseil de participation ?.....	25
Mon Espace, aujourd'hui... et demain ? .....	26
Droits d'auteur et T.I.C. ....	27
Comment gérer la sexualité infantile dans le cadre scolaire .....	28
Pix : autodiagnostic des compétences numériques pour les établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale.....	29
Présentation de l'application PRIMOWEB-PO.....	30
RGPD et sécurité.....	31
Prévenir la maltraitance infantile : .....	32
Sécuriser et déployer l'écosystème numérique de son école .....	33
La responsabilité des personnels des établissements scolaires.....	34
Pix : Comment renforcer les compétences numériques des enseignants au service des apprentissages ?...	35
Agir contre le harcèlement en milieu scolaire.....	36
Les accidents du travail et leur déclaration par l'application ACCITRAV.....	37
Régime de congés, absences et disponibilités (CAD) - DPPR .....	38
E-classe, une plateforme de ressources qui évolue .....	39
Régime de congés, absences et disponibilités (CAD) - Congés .....	40
Comment participer à la création de modules mutualisés – appels à collaboration.....	41

**\*\*\* Information concernant le « PUBLIC CIBLE » \*\*\***

Afin de répondre au mieux aux demandes de nos participants ainsi qu'aux souhaits des animateurs – experts, nous précisons, sur chaque fiche de présentation, le « public cible » visé par l'atelier.

Afin de permettre une bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir respecter ces éléments.

A titre d'exemple :

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Promotion sociale

Personnels

Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire

Direction d'un Centre PMS

Coordonnateur CEFA

Administration d'internat

Secrétaire de direction / Educateur économe

Direction pédagogique / Coordination pédagogique / Inspection pédagogique (école, PO)

Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière

Personnel (scolaire) administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

## LA RÉGLEMENTATION DES TITRES ET FONCTIONS

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé  
Promotion sociale

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Cet atelier annuel vise à présenter la réglementation des titres et fonctions telle qu'elle est régie par le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ainsi que ses arrêtés d'application du 5 juin 2014.

Cet atelier est également l'occasion de présenter les applications en lien avec le régime des titres et fonctions telles que l'application en ligne Primoweb.

**Animation** Jean-Yves WOESTYN (Service des Titres et Fonctions)

### **CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A1** > Atelier du mardi 17/01/2023 en VISIOCONFERENCE

**A4** > Atelier du jeudi 19/01/2023 en VISIOCONFERENCE

**A7** > Atelier du jeudi 26/01/2023 en VISIOCONFERENCE

**A9** > Atelier du mardi 31/01/2023 en VISIOCONFERENCE



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Cet atelier est donc prioritairement destiné aux personnes étant en poste depuis moins de 3 ans ou aux personnes souhaitant un rappel des procédures existantes.**

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Cet atelier est divisé en trois parties.

- 1) L'obligation scolaire : rappel des missions et du fonctionnement du Service du Droit à l'Instruction (comprendre l'utilité des signalements d'absentéisme qui sont envoyés à l'Administration). Les démarches relatives à la gestion de l'absentéisme scolaire au sein de chaque établissement, seront rappelées. Les questions concrètes du terrain seront également abordées (ex : certificat médical litigieux, désinscription en cours d'année, etc.). On abordera aussi la possibilité et les conditions pour faire appel au SAJ. Enfin, l'enseignement à domicile sera abordé sur base de deux questions : que faire si une famille informe l'école que leur enfant la quitte pour l'enseignement à domicile et comment réaliser l'inscription d'un enfant qui était scolarisé précédemment à domicile.
- 2) Les exclusions définitives : présentation de la procédure d'exclusion définitive (schéma, courriers) ; rappel des motifs qui peuvent justifier une exclusion ; obligations de l'école suite à l'exclusion d'un élève ; rôle des commissions d'aide à l'inscription et de l'Administration dans la recherche d'une nouvelle école.
- 3) Les Services d'Accrochage Scolaires (SAS) : missions et fonctionnement de ces services ; conditions pour une prise en charge par un SAS ; collaborations entre le SAS, l'école et le CPMS ; réintégration d'un élève à l'issue de sa prise en charge par un SAS.

**Animation :** Emeline THEATRE (Service du Droit à l'Instruction)  
 Laura BIETHERES (Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires)  
 Elodie PIERARD (Service des Affaires générales, de l'Enseignement à domicile et de la Gratuité)  
 Céline PLUMEREL (Service de l'Assistance aux établissements scolaires)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A2 > Atelier du mardi 17/01/2023 en VISIOCONFERENCE**

**A6 > Atelier du mardi 24/01/2023 en VISIOCONFERENCE**



**LES VISEES TRANSVERSALES DU NOUVEAU REFERENTIEL DE COMPETENCES.**  
Encore un concept intellectuel ou enfin de quoi redonner du sens à l'école ?

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d'internat
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

L'école peut sembler avoir perdu ses lettres de noblesse. Les parents et les enseignants la critiquent, les élèves s'interrogent sur son rôle. Beaucoup ont perdu l'envie de dire « merci » aux enseignants. Aujourd'hui, la plupart ne visent qu'une seule chose : réussir les examens, passer l'année, pour ne pas en faire une de plus. Trop d'élèves veulent passer le moins de temps possible à l'école.

Quelles sont les causes de cette problématique ? Est-ce une question d'époque, de changements technologiques, de crises ?

Au travers de son atelier, Jerry Penxten nous aidera à prendre du recul et répondre à une question majeure : « Pourquoi faudrait-il encore aller à l'école ? »

Pour que l'école retrouve ses lettres de noblesse, il suffirait peut-être de s'appuyer sur les visées transversales du nouveau référentiel de compétences. On peut y trouver des éléments porteurs de sens qui remotiveraient élèves, parents et enseignants.

Jerry Penxten nous proposera ses réflexions, ses idées pour mettre en avant ce nouvel outil fédérateur. L'atelier se fera en présentiel pour assurer échanges et créativité :

1. **Exposé** et présentation de ses recherches/réflexions – 60'
2. **Groupes de travail** pour mettre en avant les éléments qui permettront de redonner du sens à l'école – 120'

**Animation :** Jerry PENXTEN (Psychopédagogue, spécialiste du changement des mentalités)  
[www.next-education.be](http://www.next-education.be)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A3 > Atelier du jeudi 19/01/2023 en PRESENCE, à Bruxelles**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)					
<u>Niveaux</u>	<table border="0"> <tr> <td>Fondamental ordinaire</td> <td>Secondaire ordinaire</td> </tr> <tr> <td>Fondamental spécialisé</td> <td>Secondaire spécialisé</td> </tr> </table>	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire				
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé				
<u>Personnels</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire</li> <li>- Administration d’internat</li> <li>- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> </ul>					

**Description**

**Horaire**

**9h30’ – 11h00’**

Objectifs de l’atelier :

- Prendre connaissance des obligations réglementaires environnementales applicables dans les écoles et plus particulièrement la réglementation concernant les déchets.
- Appliquer une check-list permettant d’évaluer la conformité réglementaire.

Déroulement :

L’atelier se déroulera de la manière suivante : Présentation PowerPoint avec les obligations réglementaires, échanges et application de la check-list permettant d’évaluer la conformité réglementaire.

Suite de l’atelier :

Pour aller plus loin, les directions ou leurs équipes pourront suivre la formation « Gérer les substances dangereuses à l’école (reconnue IFC) qui se tiendra le 18 avril 2023 au Centre l’Ilon à Namur de 8h30 à 15h30.

Références légales :

Décret du 27/06/96 relatif aux déchets

AGW du 05/03/2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets – MB du 16/03/2015.

**Animation :** Natacha THEVENOD (Responsable de projets COREN asbl)

**CODE Atelier dans le formulaire d’inscription**

**A5 > Atelier du mardi 24/01/2023 en VISIOCONFERENCE**



## DEPLOIEMENT DU PARCOURS D'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT (PEQ)

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Le nouveau Parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) est mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2022-2023. Il remplacera progressivement le régime de la certification par unités (CPU). Il a pour objectif de conserver les atouts de la CPU, mais aussi de simplifier et d'harmoniser l'organisation de l'enseignement qualifiant. Ainsi, le PEQ s'étendra, à partir de 2023-2024, aux options qualifiantes pour lesquelles un Profil de Certification n'existe pas encore et qui sont basées sur un profil de formation émanant de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ).

L'objectif de l'atelier est de présenter ce nouveau Parcours d'enseignement qualifiant, d'expliquer les changements liés à sa mise en œuvre, mais aussi de faire le point sur tout ce qui ne change pas. Des parallèles seront faits avec la CPU.

Par contre, cet atelier n'a pas pour but de proposer un accompagnement pédagogique.

L'atelier sera divisé en 2 parties : informations générales sur le PEQ et séance de questions/réponses. L'Administration se chargera de contacter les participants inscrits, une semaine avant l'atelier, afin de les inviter à faire part de leurs éventuelles questions et cas pratiques.

**Animation :** Rocco PALERMO (DGEO/Cellule CPU-PEQ)  
Vincent SOUMOY (DGEO/Cellule CPU-PEQ)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A8** > Atelier du jeudi 26/01/2023 en VISIOCONFERENCE

**A15** > Atelier du mardi 14/02/2023 en VISIOCONFERENCE



**GESTION DES STRUCTURES ET DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE-INTRODUCTION**  
 NTPP et périodes-professeur octroyées en application d'une réglementation particulière : calcul et règles d'utilisation – Déclaration du cadre d'emploi réel

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé pour une personne débutant dans la matière</b>	
<b>Niveau</b>	Secondaire ordinaire
<b>Personnels</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Secrétaire de direction</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>	
 L'atelier s'adresse aux membres du personnel qui ont pour responsabilité la gestion des populations scolaires, la gestion de l'offre d'enseignement de l'établissement (structures autorisées) en regard des normes de population et la gestion des moyens d'encadrement octroyées sur base de la population scolaire ou d'une réglementation particulière.	

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

L'atelier a pour principal objectif d'exposer les règles relatives à la gestion des structures (programmation, création, maintien, suspension, fermeture) et à l'encadrement des établissements (NTPP, périodes octroyées en vertu d'une réglementation particulière : calcul et règles d'utilisation).

L'atelier s'adresse aux nouveaux membres du personnel et aux membres du personnel qui souhaitent consolider leurs acquis de base (Direction / Secrétaires / membres du personnel administratif). Les exposés sont essentiellement théoriques et illustrés de quelques exemples et d'échanges avec les participants.

**Animation :** Vincent WINKIN, Miguel MAGERAT, Sylvain DUBUCQ, Ewa SKRZYPCZYK, Rojda CAGRO et Guillaume MARICHAL (Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire).

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A10 >** Atelier du mardi 31/01/2023 en VISIOCONFERENCE



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier Hybride qui a lieu en présence, à Bruxelles, pour 60 places. Il sera aussi disponible à distance en même temps.**

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Jérémie Fontanieu est un jeune professeur de sciences économiques et sociales du lycée Eugène Delacroix, à Drancy, en Seine-Saint-Denis. Avec un de ses collègues, ils ont mis au point une méthode qui a permis à ses élèves d'augmenter de 30% le taux de réussite au baccalauréat, en cinq ans.

Le principe est simple : au programme, rigueur imposée aux adolescents dès le début de l'année pour remettre ses élèves au travail, interrogations hebdomadaires sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM) et, surtout, dialogue constant avec les familles. Car pour le prof, passé par Sciences Po Lille, associer les parents, souvent peu familiers de l'Éducation nationale dans les quartiers défavorisés, s'avère déterminant pour l'investissement des élèves.

Jérémie Fontanieu viendra présenter le projet qu'il a développé et les principes qui le sous-tendent. Le but de cet atelier est de partager sa pratique et d'échanger autour des difficultés rencontrées. À contre-courant, ce professeur de sciences économiques et sociales (SES) raconte dans « L'école de la réconciliation » le succès du projet qu'il a mis en place depuis 2012 dans son lycée de Drancy. Et percer, autant que possible, le mur des inégalités que subit ce territoire. Plus d'infos ? <https://auvio.rtb.be/media/{slug}-2933429>

Une séance de questions-réponses aura lieu avec la participation d'enseignants qui ont mis en pratique la méthode décrite. **Attention : en webinaire, vous ne pourrez pas participer activement à la séance.**

**Animation :** Jérémie FONTANIEU

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription (ne s'inscrire qu'à un seul des deux ateliers)

**A11** > Atelier du mardi 7/02/2023 en PRESENCE, à Bruxelles

**A11BIS** > Atelier du mardi 7/02/2023 en WEBINAIRE



## Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé</b> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordination des futurs pôles territoriaux (septembre 2022)</li> </ul>	
<b>Description</b>	<b>Horaire</b>	<b>9h30' – 12h30'</b>

Cet atelier de sensibilisation et d'information s'adresse à toutes les personnes qui seront amenées à mettre en œuvre les aménagements raisonnables et plus particulièrement les équipes éducatives avec la participation et le soutien de celles des centres psycho-médico-sociaux et des coordinateurs des futurs pôles territoriaux.

L'atelier sera divisé en quatre parties :

1. La première partie
  - la convention de l'ONU des droits des personnes handicapés, un changement de paradigme vers l'inclusion ;
  - le décret de la FWB de lutte contre les discriminations et la notion d'aménagements raisonnables ;
  - le rôle d'UNIA, exemples de situations, ponts entre le droit et la pratique...
2. Les aspects réglementaires des aménagements raisonnables
3. Présentation des grands principes des pôles territoriaux : leurs missions, les membres du personnel, la phase transitoire et la mise en œuvre
4. Discussion ouverte entre les participants et les animateurs :
  - situations concrètes vécues au sein des établissements scolaires concernant la mise en place des aménagements raisonnables ;
  - difficultés rencontrées par les établissements scolaires pour la mise en place des aménagements raisonnables ;
  - échanges de bonnes pratiques.

Afin d'alimenter l'atelier en situations concrètes et en lien direct avec la réalité des situations vécues au sein des établissements scolaires, celles-ci pourront être adressées par les participants à la DGEO (Jessica Staquet: [jessica.staquet@cfwb.be](mailto:jessica.staquet@cfwb.be)) préalablement à l'atelier afin d'être condensées et analysées avant l'organisation de celui-ci.

**Animation :** Carole VAN BASSELAERE (UNIA)  
Jessica STAQUET et Sylvie CIESLIK (DGEO-Cellule aménagements raisonnables)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**
**A12** > Atelier du mardi 7/02/2023 en VISIOCONFERENCE

**A16** > Atelier du mardi 7/03/2023 en VISIOCONFERENCE

**A18** > Atelier du mardi 14/03/2023 en VISIOCONFERENCE


**Public cible**🔔 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 🔔**Recommandé pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)****Niveaux**

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

**Personnels**

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Administrateur (administratrice) d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

🔔 **Atelier réservé au public en charge des dossiers administratifs du personnel rémunéré directement par la FWB**

**Description****Horaire****9h30' – 12h30'**

**Atelier réservé aux utilisateurs réguliers et aguerris de l'application DDRS. Les participants doivent obligatoirement avoir visionné les quatre modules de formation de base aux thématiques rencontrées dans l'application DDRS (accessibles à tous via l'onglet accueil de l'application) : DIMONA – WECH – ZIMA – LISTINGS DE PAIE.** Une seule participation par personne (pas possible de s'inscrire aux deux séances).

Chaque participant devra soumettre à l'avance une à trois questions qu'il souhaite aborder et qui ne trouvent pas de réponse dans les quatre modules de formation de base. Les animateurs se concentreront sur les questions posées par les participants avant la formation.

Cet atelier n'est pas une formation de base à l'utilisation de l'application DDRS ni aux grands principes de la couverture sociale des membres des personnels de l'enseignement.

Pour s'inscrire à l'atelier, les participants doivent obligatoirement avoir visionné les quatre modules de formation mis à leur disposition sur l'écran d'accueil de l'application DDRS. En effet, lors de l'atelier, nous ne reprendrons pas ces notions de base mais nous nous y référerons pour en préciser certains aspects théoriques et pratiques.

**Animation :** Marie-Bénédicte VANSTALLE et Christophe GERARD (Direction d'appui à la Gestion administrative et pécuniaire)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription****A13 > Atelier du jeudi 9/02/2023 en VISIOCONFERENCE****A44 > Atelier du mardi 23/05/2023 en VISIOCONFERENCE**

**MODULES DE L'OFFRE DU CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES (CRP) SUR LA PLATEFORME DE MON  
ETABLISSEMENT**

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Promotion sociale

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Le catalogue du Centre de Ressources Pédagogiques (CRP) propose 450 modules d'apprentissage aux contenus variés :

- matières de base (Français, mathématiques, ...)
- domaines professionnels (comptabilité, santé, aide aux personnes, coiffure,...)
- langues (y compris la langue des signes)
- sciences humaines (questions contemporaines de société, anthropologie, psychologie,...).

Cet atelier se consacre à la consultation du catalogue en vue de la mutualisation de ces ressources.

Il présente les possibilités de transfert des ressources vers les plateformes des établissements et leurs possibilités de personnalisation et d'utilisation dans les classes.

**Animation :** Laurence NICAISE (Service général du Numérique éducatif - CRP)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A14 > Atelier du jeudi 9/02/2023 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé pour une personne débutant dans la matière</b>		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordonnateur CEFA</li> <li>- Administrateur d'internat</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur économiste</li> </ul>	

**Description** **Horaire**      **9h30' – 11h00'**

Vous êtes confrontés à une situation de crise (un incident critique soudain ou une crise qui s'est installée au sein de l'établissement) ou vous constatez/vivez un conflit (conflit entre membres du personnel, conflit entre élève ou entre la famille et l'école) ? Les Services de la Direction de l'Assistance et du Conseil aux établissements (DGEO) sont là pour vous et interviennent dans la cadre de la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire : le Service des équipes mobiles, le Service de Médiation scolaire, le numéro vert Ecoute-école.

La présentation fera le point sur le soutien et les interventions possibles en fonction du public, des difficultés rencontrées et du niveau d'enseignement :

**1. Le Service des équipes mobiles**

Le Service des équipes mobiles a pour mission d'intervenir dans trois cas spécifiques :

- Intervention dans le cadre de situations de crise durable ou naissante
- Intervention en cas d'incident critique
- Intervention dans le cadre de l'absentéisme et du décrochage scolaire

**2. Le Numéro Vert «Ecoute Ecole »**

La Direction de l'Assistance et du Conseil aux établissements a mis en place un numéro vert à destination des membres de la famille de l'élève et/ou des membres du personnel des écoles, des témoins ou victimes de tensions, conflits et/ou violences dans le cadre spécifique de l'enseignement obligatoire, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles.

**3. Le Service de médiation scolaire**

Que vous soyez Directeur/trice d'école, membre de l'équipe éducative, élève, parent,... témoin ou confronté à une difficulté relationnelle en milieu scolaire, vous pouvez demander l'intervention d'un médiateur. Il pourra faciliter la communication et tenter de concilier les points de vue pour aider à l'élaboration d'une solution, le tout dans un processus confidentiel et structuré.

**Animation :**                      Marie JOACHIM (DGEO/numéro vert)  
    Anne CEULEMANS (DGEO/équipe mobile)  
    Juliet VILET (DGEO/médiation)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**   
**A17 > Atelier du jeudi 9/03/2023 en WEBINAIRE**

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Ce nouvel atelier « Climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement : nouvelle politique et programme-cadre » prévoit d'aborder :

- la nouvelle politique en matière de climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement scolaires (explication de la nouvelle politique);
- le programme-cadre proposé aux écoles qui souhaitent être accompagnées par un opérateur agréé et s'outiller pour faire face à ce phénomène (durée du programme, accompagnement, outils,...);
- les modalités d'inscription au programme-cadre (conditions pour poser sa candidature, date limite d'inscription,...).

Un moment sera également prévu en fin d'atelier pour un échange questions/réponses.

**Animation :** Aurélie DEVILLE et Oriane DURIEUX (DGEO)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A19 > Atelier du jeudi 16/03/2023 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé  
Promotion sociale

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Depuis mars 2020, le CRP a élargi la mise à disposition des modules d'apprentissage de son catalogue (développé depuis 2017) à tous les enseignants et leurs apprenants.

Cet atelier présente les possibilités d'utilisation, de transformation et de personnalisation des contenus ainsi que l'accompagnement des enseignants dans la prise en main des outils des plateformes diffusion.crp.education (enseignement de promotion sociale) et maclasse.crp.education (enseignement de plein exercice et enseignement en alternance) pour suivre leurs apprenants.

**Animation :** Marie-Laure VERTUEL (Service général du Numérique éducatif - CRP)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A20** > Atelier du jeudi 16/3/2023 en VISIOCONFERENCE



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Le gestionnaire Happi de votre établissement est également le bienvenu à cette journée

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

On visualise assez vite le potentiel de Happi en tant que plateforme d'apprentissage dans les classes, pour les élèves. Mais utilisez-vous Happi **pour communiquer avec vos équipes**, pour favoriser la **collaboration** et le **partage** dans votre établissement ? Nous vous exposerons dans cet atelier les ressources qui vous seront utiles en tant que membre de la direction.

Après une présentation générale de Happi et les bases nécessaires pour l'utiliser, nous vous ferons découvrir une « vraie » salle des profs, centre névralgique des établissements. Comment et pourquoi créer des groupes au sein de Happi ? Comment rapatrier le contenu d'un cours ? Quels paramétrages utiliser pour aller plus loin ? Quelles ressources vous sont particulièrement utiles dans votre mission de direction ?

Au cours de cet atelier, nous répondrons à vos questions et vous accompagnerons dans la mise en place ou l'optimisation de l'environnement Happi de votre établissement.

Si vous ne disposez pas encore d'un environnement Happi, la circulaire 7697 du 21/08/2020 (accessible via [ce lien](#)) explique la procédure à suivre pour demander sa création.

Envie d'en savoir plus ?

Connectez-vous à Happi et parcourez les différents espaces dédiés au support et à l'accompagnement :

- [Espace Aide](#)
- [Les webinaires Happi](#)
- [Grâce au numérique je peux](#)

**Animation :** Benoît FRANTZEN (SGNE)  
Jean-François MAURER (SGNE)  
Benoît GRAMBAS (SGNE)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A21** > Atelier du mardi 21/03/2023 en VISIOCONFERENCE



**DISCRIMINATION A L'ECOLE**  
Nous sommes toutes et tous concerné.e.s

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Cet atelier vise à aider l'ensemble du personnel des établissements scolaires, en priorité les chefs d'établissement, à appréhender, au travers de nombreux exemples issus de la pratique de Unia, les différentes formes de discrimination que l'on peut rencontrer dans les écoles et à les accompagner dans une démarche réflexive de prévention de tels phénomènes.

La notion de discrimination est utilisée dans de nombreux cas ; l'objectif sera de permettre aux participants de savoir ce qu'est une discrimination au sens de la loi.

L'atelier est reconduit d'année en année. Il combine de la théorie et des situations pratiques, pour savoir identifier une discrimination. Les échanges entre les formateurs et le public sont privilégiés.

**Animation :** Camille VAN HOVE (UNIA)  
Danuta KUZYN (IEFH)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A22** > Atelier du mardi 21/03/2023 en VISIOCONFERENCE



## Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description****Horaire****9h30' – 12h30'**

L'atelier a pour objectif d'éclairer les chefs d'établissements quant aux règles applicables en matière de motivation formelle des actes administratifs. Il s'agit dès lors d'appréhender de manière concrète les éléments à prendre en considération dans la préparation et la rédaction d'une décision afin d'en assurer la validité juridique.

L'atelier sera divisé en 3 parties :

1. Principe
  - a. Notion d'actes administratifs (décision) dans le contexte des établissements scolaires.
  - b. L'auteur de l'acte : notions de délégations.
  - c. Grands principes applicables en matière de motivation formelle, y compris la constitution d'un « dossier administratif » préalable à toute prise de décision.
  - d. Notification des actes administratifs (décision) à leur destinataire.
2. Cas pratiques et jurisprudence : comparaison des titres et mérite, évaluations, sanctions disciplinaires, décision du conseil de classe, CEB, etc.
3. Séance de questions-réponses.

L'atelier sera basé sur un exposé, des échanges, des courts exercices et exemples basés sur des situations réelles, questions/réponses.

Vous pouvez envoyer des questions au moins deux semaines avant la date de l'atelier à l'adresse générique : [cej\\_juridique@cfwb.be](mailto:cej_juridique@cfwb.be)

**Animation :** Jonathan LORMANS et Benjamin BOXUS (MFWB-Centre d'expertise juridique)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A23** > Atelier du jeudi 23/03/2023 en VISICONFERENCE

**A26**> Atelier du jeudi 30/03/2023 en VISIOCONFERENCE

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière	
Niveaux	
Fondamental ordinaire	Fondamental spécialisé
Personnels	
- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire	
 <b>Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.</b>	

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 15h30'**

« Mon enfant a été frappé pendant la récré et personne n'est intervenu ! », « Je ne comprends pas la sanction qui a été donnée à mon enfant », « Vous ne prenez pas au sérieux les faits de violence subis par mon enfant ! », « Je me sens impuissante face aux difficultés rencontrées par mon enfant à l'école et peu soutenue par vous et votre équipe... », « Vous n'avez pas renvoyé cet élève violent, c'est inadmissible ! »...

En tant que directeur/directrice, vous pouvez être confronté-e à ce genre de propos de la part de parents. Comment réagir dans ce type de situations ? Comment identifier les besoins qui se cachent derrière les émotions (parfois vives) de vos interlocuteurs ? Comment y apporter une réponse et que mettre en place, dans le respect de toutes les parties ?

Les situations conflictuelles, les tensions et les crises font partie des éléments qu'un directeur/une directrice est amené-e à prendre en charge... Vous êtes souvent identifié-e par les parents comme la personne qui pourra résoudre le problème et agir directement sur la situation. Les attentes sont donc fortes. A l'inverse, certains parents entament peu de démarches au sein de l'école et vont directement déposer plainte à la police ou directement auprès du Ministre...

Comment gérer ce type de situations problématiques ? À votre niveau, comment agir pour calmer la situation et arriver à une situation gagnant-gagnant au bénéfice de l'épanouissement de l'élève ?

Au cours de cet atelier en présentiel, vous aurez l'occasion de vous familiariser avec l'écoute active, l'identification des besoins de votre interlocuteur et les outils pour réagir adéquatement sans quitter le rôle qui est le vôtre.

Cet atelier alternera présentation d'outils et exercices pratiques.

**Animation :** Bruno SEDRAN (Direction Assistance et Conseil aux établissements)  
Marie JOACHIM (Numéro Vert – Ecoute école)  
Anne CEULEMANS (Service des équipes mobiles)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A24** > Atelier du jeudi 23/03/2023 en PRESENCE, à Bruxelles



## SANCTION DES ETUDES

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveau Secondaire ordinaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Coordinateur CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 15h30'**

Cette séance d'information a pour but de vous familiariser avec les matières relevant de la Sanction des études au sens large.

La matière des dérogations pouvant être introduites auprès de notre service sera approfondie sous forme de cas pratiques adaptés à la réalité du terrain (dérogation aux conditions d'admission de la 3P, régularisation suite à l'obtention d'une décision d'équivalence tardive, régularisation par la présentation d'épreuves devant le Jury, redoublement au 1er degré, dispenses de cours généraux en 7ème année et dérogations relatives aux espoirs sportifs et jeunes talents musicaux).

Nous aborderons également les dérogations pour lesquelles la compétence a été transférée aux établissements scolaires.

**A cet égard, nous vous invitons à nous adresser des cas que nous pourrions aborder ensemble lors de l'atelier sur l'adresse suivante : [pauline.vanhulle@cfwb.be](mailto:pauline.vanhulle@cfwb.be) pour le 10 mars au plus tard.**

**Animation :** Pauline VAN HULLE et Wilson BAENDE MIRANDA (Sanction des études)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A25** > Atelier du mardi 28/03/2023 en PRESENCE, à Bruxelles



## IMPULSER LA COLLABORATION ET INSPIRER DE NOUVELLES SYNERGIES ENSEIGNEMENT-SECTEUR JEUNESSE.

Où et comment l'école peut-elle trouver des ressources, du soutien, des outils auprès du secteur jeunesse pour pouvoir répondre à ses objectifs au niveau des plans de pilotage et du PECA ?

### Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

#### Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

#### Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

#### Description

**Horaire**

**9h30' – 15h30'**

Les secteurs de l'Enseignement et de la Jeunesse ont des univers différents par les missions, obligations et décrets spécifiques qui les régissent, mais aussi par leurs réalités de terrain inhérentes à leur fonctionnement et leur « ADN » respectifs. La mission commune des deux secteurs consiste à former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS) au sein de notre société. Il est opportun de faire se rencontrer ces deux secteurs ! Bâtir des ponts, créer des liens et de nombreux partenariats... Alimenter, partager, échanger les pratiques, mais aussi venir en soutien aux acteurs du monde scolaire. Autant de pistes et de possibles que cet atelier tentera de vous exposer.

#### Objectifs de l'atelier :

- Faire connaître le secteur de la Jeunesse et en découvrir ses richesses.
- Présenter la Plateforme Jeunesse-Enseignement : comprendre son rôle et ses atouts afin de créer des ponts entre les deux secteurs.
- Explorer les missions du secteur de la Jeunesse, les objectifs poursuivis en prenant conscience de la complémentarité avec le secteur de l'Enseignement autour de thématiques liées aux plans de pilotage, aux contrats d'objectifs et au PECA.
- Mettre en évidence les partenariats existants et possibles.

#### Structure de l'atelier :

- Présentation de la Plateforme Jeunesse-Enseignement et son historique.
- Présentation du secteur de la Jeunesse et de ses composantes avec questions-réponses.
- Comment trouver une association avec qui créer un partenariat à l'aide des sites OJ.be, Kaléidoscope, Service de la Jeunesse ?
- Approche liée aux thématiques telles que ; les projets PECA, l'accrochage, la différenciation/hybridation/remédiation, le bien-être, le redoublement, la citoyenneté comme apprentissage et comme pratique.
- Présentation des possibles partenariats entre les deux secteurs avec questions-réponses.

**Animation :** Françoise CREMER et Françoise VERHEYEN (Service de la Jeunesse)  
Alain-Yves LAMBERTS (DGEO).

#### CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

**A27 > Atelier du jeudi 30/03/2023 en VISIOCONFERENCE**



**COMMENT FAVORISER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS LE CADRE DU CONSEIL DE PARTICIPATION ?**  
(Avec les parents notamment)

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

L'atelier a pour objectif de clarifier le rôle et les missions du Conseil de participation. Il permettra également d'échanger sur base des pratiques du terrain dans la perspective d'un renforcement de la démocratie scolaire.

L'atelier se déroulera en 3 temps :

- 1) Rappel du cadre légal par l'Administration :
  - historique et dynamique de partenariat ;
  - détail des attendus du CODE de l'enseignement (missions, mise en place, procédures, membres, fréquence) ;
- 2) En présence des deux organisations représentatives des parents et des associations de parents (ORPAPE), la FAPEO et l'UFAPEC qui présenteront :
  - les rôles des ORPAPE ;
  - les missions des représentants des parents au sein du Conseil de participation et articulation avec l'association de parents ;
  - les conditions adéquates pour permettre aux parents d'assurer leur rôle de représentation ;
  - les outils, ressources et références disponibles.
- 3) Echanges sur base de questions concrètes (regards croisés directions-organisations représentatives des parents).

**Animation :** Véronique De THIER et Joëlle LACROIX (FAPEO)  
Bernard HUBIEN et Michaël LONTIE (UFAPEC)  
Denis OLIVIER (DGEO / Direction d'appui)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A28** > Atelier du mardi 4/04/2023 en VISIOCONFERENCE



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30'– 11h00'**

« Mon Espace » est le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est accessible à tous les membres des personnels de l'enseignement et des centres psycho-médico sociaux. En tant que membre des personnels de l'enseignement ou des centres psycho-médicaux sociaux (MDP), vous pouvez y accéder de manière sécurisée et centralisée.

Vous pouvez actuellement y trouver vos fiches de paie, fiches fiscales, certificat médical pré-rempli ainsi que d'autres documents et fonctionnalités.

L'atelier a pour objectif de vous présenter les utilisations de votre espace personnel et d'autres fonctionnalités et mais également de vous présenter une nouvelle entrée toujours à partir de Mon Espace. Celle-ci vous permettra d'accéder aux différentes applications en tant que membre d'un établissement scolaire, tout en vous connectant à partir d'un point unique.

Activez dès aujourd'hui votre compte sur [https://monespace.fw-b.be/!](https://monespace.fw-b.be/)

Circulaire n°7043 du 21/03/2019

**Animation :** Dorothée SELLE (SGNE)  
Jérôme ENGELS (SGNE)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A29** > Atelier du mardi 4/04/2023 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Les principes de base en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur seront brièvement rappelés avant d'entamer les explications quant aux exceptions applicables à l'enseignement et à diverses applications dans le cadre d'un établissement scolaire.

La question de la diffusion de la musique au sein des établissements scolaires sera également analysée, ainsi que celle des photocopies et autres impressions.

La deuxième partie sera consacrée aux principes applicables dans le cadre de l'utilisation des technologies de la communication dans l'enseignement obligatoire (liberté d'expression, droit à l'image, responsabilité du travailleur, contrôle de l'utilisation des TIC par les élèves et les membres du personnel).

**Animation :** Florent DEFOSSE (Direction des Affaires juridiques et contentieuses)  
Assia BEN AYED (Service Coordination et Affaires générales)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A30** > Atelier du mardi 4/04/2023 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire	Fondamental spécialisé
<u>Personnels</u>	- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS	
<b>Description</b>	<b>Horaire</b>	<b>9h30' – 12h30'</b>

Les élèves de l'enseignement fondamental sont en pleine découverte de leur corps, de l'altérité, de la socialisation... Ils s'observent, se font des « câlins » ou « jouent au docteur »... Parfois, des parents viennent vous voir pour des « attouchements sexuels entre enfants », des plaintes sont déposées à la police, la presse s'en mêle...

Comment gérer cette problématique au sein de l'école ? Comment fixer un cadre préventif sécurisant pour le personnel d'éducation, les parents et les élèves ? Quelles balises donner à l'équipe pour ne pas dramatiser ce qui relève d'un jeu d'enfants mais ne pas passer à côté d'un comportement inquiétant qui nécessite une prise en charge ? Quand un incident survient, comment le gérer ? Comment accueillir et écouter les parents et les enfants ? Comment les accompagner au mieux ?

En matière de sexualité infantile à l'école, comment pouvez-vous, en tant que directeur/directrice, fixer un cadre préventif sécurisant pour le personnel d'éducation, les parents et les élèves ? Quand un incident survient, comment le gérer ? Comment distinguer ce qui relève du jeu ou de la curiosité infantile d'un comportement préoccupant voire d'une agression ? Quelles prises en charge pour les enfants impliqués ?

Dans le cadre de ce webinaire co-animé par un-e expert-e, nous aurons l'occasion de vous présenter des repères sur les enjeux à l'œuvre dans ce type de situations, sur les perspectives de prises en charge et sur les implications des différents choix qui peuvent être posés par les adultes.

NB : cet atelier traitera uniquement de la sexualité infantile (enfants de moins de 12 ans) dans le cadre scolaire et ne traitera pas des abus sexuels par des adultes.

**Animation :**  
 Bruno SEDRAN (Direction Assistance et Conseil aux établissements)  
 Marie JOACHIM (Numéro Vert – Ecoute école)  
 Anne CEULEMANS (Service des équipes mobiles)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription  
**A31** > Atelier du jeudi 6/04/2023 en WEBINAIRE



**PIX : AUTODIAGNOSTIC DES COMPETENCES NUMERIQUES POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé pour une personne débutant dans la matière**

Niveaux

Promotion sociale

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Cet atelier présentera les possibilités offertes par les outils Pix, Pix Orga et Pix Certif en relation avec le référentiel DigComp.

Dans un premier temps, Pix sera envisagé comme outil d'auto-diagnostique.

Puis, la discussion se consacrera particulièrement à la possibilité d'envoyer des campagnes diagnostiques vers des groupes d'apprenants dans le cadre d'établissements d'enseignement de promotion sociale.

Il proposera un coup de projecteur sur l'utilisation de Pix Orga pour orienter les apprentissages et soutenir les enseignants dans le cadre du développement des compétences numériques citoyennes de leurs apprenants.

**Animation :** Anne DUFOUR (Service général du Numérique éducatif - CRP)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A32 > Atelier du mardi 11/4/2023 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur (administratrice) d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

***Horaire 9h30'-11h00'***

 Présentation de l'application Primoweb. Comment faire une recherche des personnes disponibles pour une fonction dans sa zone géographique.

L'atelier porte essentiellement sur une présentation de l'application Primoweb qui permet aux PO/écoles :

- de trouver des candidats qui ont marqué leurs disponibilités dans l'enseignement ;
- d'éditer, le cas échéant, une preuve de pénurie (PV de carence) qui leur permet d'engager un candidat n'ayant pas les titres adéquats.

**Animation :** Omar ALI ADEN (DGPE/SGAT)  
Amélie DEGEYTER (DGPE/SGAT)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A33** > Atelier du mardi 11/04/2023 en VISIOCONFERENCE

**A34** > Atelier du jeudi 13/04/2023 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire
- Direction d’un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d’internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d’éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30’ – 12h30’**

Cet atelier est divisé en deux parties :

Une première partie relative au RGPD (Règlement général sur la protection des données) :

Les principes de base en matière de protection de données seront rappelés avec un focus sur les obligations relatives au RGPD qui s’appliquent aux responsables d’établissement. Des recommandations seront données sur comment se conformer au mieux au RGPD avec notamment un focus sur les points d’attention à tenir en compte quand un chef d’établissement décide d’utiliser un outil ou une application numérique fournie par un fournisseur privé. Un autre focus portera sur les consignes et bonnes pratiques à formuler aux membres du personnel quand ceux-ci utilisent des données à caractère personnel dans le cadre de leurs projets pédagogiques.

Une deuxième partie relative à la sécurité :

Cette partie expliquera les outils/applications mises en place par le MFWB et les mesures des sécurités présentes pour sécuriser les échanges entre les établissements et le pouvoir régulateur.

**Animation :** Adrien PELZER (Service général du numérique éducatif)  
Hicham ABBIB (Service générale du numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d’inscription

**A35** > Atelier du jeudi 13/04/2023 en VISIOCONFERENCE



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
----------------	---	---

<u>Personnels</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordonnateur CEFA</li> <li>- Administrateur d'internat</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 15h30'**

**Première partie : présentation des pistes de prévention proposées par YAPAKA**

L'atelier se nourrit des questions auxquels les acteurs et actrices du monde scolaire peuvent se trouver confrontés dans la vie journalière de l'école, de la classe, des endroits où l'enfant peut trouver un espace de parole, une façon d'exprimer ses interrogations et ses craintes. Il est donc important que les membres du personnel éducatif soient sensibilisés aux enjeux de la prévention de la maltraitance infantile. Cette première partie proposera :

- Une définition de la notion de maltraitance au regard des bases légales existantes.
- Des pistes de prévention à déployer en milieu scolaire en s'appuyant sur les fondements de la prévention de la maltraitance en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Une délimitation du rôle du professionnel en milieu scolaire, confronté à une situation de (suspicion de) maltraitance.
- Les enjeux du travail en réseau, la notion de secret professionnel, la présentation des différents services auxquels les directions et les membres du personnel enseignant peuvent faire appel.

**Seconde partie : présentation des dispositifs de l'AGAJ**

- Rôle des SAJ, SPJ.
- Différents dispositifs mis en place avec les partenaires de première ligne (CPMS, TMS de l'ONE, équipes SOS enfants, ...).
- Bases légales du code la prévention de l'aide et de la protection de la jeunesse ; Décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance.
- Bases légales du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.
- Protocole de collaboration entre les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse et les Equipes SOS Enfants.
- Bonnes pratiques de collaboration et de communication entre le secteur de l'enseignement - fondamental et secondaire - et le secteur de l'aide à la jeunesse.

**L'atelier sera interactif et utilisera divers canaux de communication (vidéos, textes, campagnes).**

**Animation :** Audrey HEINE (YAPAKA)  
Anne VERBORGH (AGAJ)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A36 > Atelier du mardi 18/04/2023 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Présenté pour la première fois cette année, cet atelier fournira aux responsables d'établissement des pistes pour gagner en efficacité grâce au numérique ainsi que pour sécuriser les données sensibles qui siègent et circulent dans l'écosystème numérique de l'école.

Comment concevoir et déployer un écosystème numérique pour gagner en efficacité dans la gestion administrative et pédagogique de son établissement ?

Comment sécuriser les données sensibles qui transitent dans l'écosystème numérique de l'école ?

Quelle responsabilité éthique et juridique des écoles dans la protection des données ?

Des outils et recommandations très concrets seront proposés lors de cet atelier pour répondre à ce type de questions.

Les questions relatives à la cybersécurité ou au déploiement des outils numériques scolaires sont les bienvenues avant l'atelier. Nous nous efforcerons d'y répondre lors de la présentation.

Cet atelier s'appuiera essentiellement sur deux publications élaborées dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, dont l'une porte sur la cybersécurité (voir circulaire 8602) et l'autre sur le déploiement des écosystèmes numériques dans les écoles.

**Animation :** Jauad EL HASNNAOUI (AGE/Service général du Numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A37** > Atelier du jeudi 20/4/2023 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Il s'agit de donner un aperçu des différents types de responsabilité (disciplinaire, pénale et civile) et d'approfondir quelque peu la question de la responsabilité civile pour donner aux participants des notions sur la responsabilité respective d'un établissement et de son personnel (ex : en cas d'accident).

L'atelier sera divisé en 3 parties théoriques (responsabilité disciplinaire, responsabilité pénale et responsabilité civile – cette dernière partie étant la plus volumineuse), illustrées de nombreux exemples et entrecoupées de temps d'échange, avant une séance plus large de questions et réponses/échanges.

Il n'est pas indispensable de se préparer, mais les participants sont invités à adresser à l'adresse [cej\\_juridique@cfwb.be](mailto:cej_juridique@cfwb.be) les questions ou situations particulières en lien avec la thématique abordée et qu'ils voudraient voir aborder au cours de l'atelier. Cela permettra aux animateurs de faire les recherches préalables qui seraient éventuellement nécessaires.

Seront notamment évoquées les dispositions du Code civil (articles 1382 et suivants), de la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail, ou encore de la loi du 10 février 2003 relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service de personnes publiques. Il n'est pas nécessaire de disposer de ces textes ou de les avoir lus. Les passages utiles seront partagés et expliqués par le(s) animateur(s).

**Animation :** Nicolas LITVINE (Direction des affaires juridiques et contentieuses)  
Isaline DARDENNE (Direction des affaires juridiques et contentieuses)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A38 > Atelier du jeudi 20/04/2023 en VISOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30’ – 11h00’**

Dans le cadre de la mise en place du Tronc commun, les enseignants seront amenés à aborder le volet Numérique du référentiel de Formation Manuelle, Technique, Technologique et Numérique (FMTTN) à partir de la rentrée 2023-2024. Pix (outil en ligne de diagnostic et de renforcement des compétences numériques) est mis à leur disposition par la FW-B pour les aider à s’y préparer.

Au travers d’exercices concrets et ludiques, Pix permet en effet d’appréhender ses compétences numériques et d’identifier ses points d’amélioration. Il facilite ainsi la réflexivité pour progresser et mieux s’orienter dans les offres de ressources en ligne ou de formation continue réseaux et interréseaux.

A l’occasion de cet atelier, les participants seront invités à tester individuellement le dispositif Pix au travers d’un parcours en ligne conçu en lien avec les attendus numériques du référentiel FMTTN. Ce temps d’expérimentation sera aussi l’occasion d’échanger ensemble afin d’envisager des pistes d’exploitation de l’outil pour accompagner les élèves en classe.

Aucune compétence spécifique n’est requise puisqu’il s’agit d’évoluer dans sa maîtrise des outils numériques, quel que soit le niveau de départ.

**Animation :** Isabelle MARX (Service général du Numérique éducatif)

**CODE Atelier dans le formulaire d’inscription**

**A39 > Atelier du mardi 25/4/2023 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé</b> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Promotion sociale	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordonnateur CEFA</li> <li>- Administrateur d'internat</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur économe</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>	
<b>Description</b>	<b>Horaire</b>	<b>9h30' – 11h30'</b>

Comprendre le harcèlement et les différentes actions envisageables pour le contrer.

Objectifs :

- Se construire une représentation du phénomène de harcèlement en le distinguant des autres formes de violences.
- Comprendre la dynamique du harcèlement scolaire et ses principales caractéristiques.
- Identifier les différentes mesures envisageables pour agir contre le harcèlement, en prévention comme en intervention.

Méthodologie : exposé interactif suivi d'un temps d'échanges et de questions.

**Animation :** Nathalie DEFOSSE (Université de paix)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A40** > Atelier du mardi 25/4/2023 en VISIOCONFERENCE



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Ce nouvel atelier a pour objectif de vous faire découvrir la réglementation en lien avec les accidents du travail du secteur public, et son application pour les membres des personnels de l'enseignement.

Grâce à cet atelier, vous allez pouvoir découvrir ce que sont les accidents du travail ainsi que le processus qui permet leur gestion par tous les acteurs impliqués, du membre du personnel, victime d'un accident, jusqu'à l'administration, en passant par les représentants des établissements et les conseillers en prévention.

Cet atelier est également l'occasion de découvrir la nouvelle circulaire « accident du travail », simplifiée, ainsi que l'application ACCITRAV, nouvel outil de simplification administrative et de dématérialisation.

L'atelier alternera des présentations plus théoriques, des cas pratiques et des échanges sous forme de questions/réponses. Des questions pourront être envoyées à l'avance, permettant d'adapter l'atelier et son contenu aux questionnements de son public.

**Animation :** Sébastien COMBEFIS (Direction D'appui à la Gestion administrative et pécuniaire)  
Joan BEUN (Service général des Affaires transversales)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A41** > Atelier du jeudi 27/04/2023 en VISIOCONFERENCE

**A42** > Atelier du mardi 16/5/2023 en VISIOCONFERENCE



## REGIME DE CONGES, ABSENCES ET DISPONIBILITES (CAD) - DPPR

### 1. La disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (DPPR)

#### Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

#### Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

#### Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

#### **Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Le régime des congés, absences et disponibilités applicable aux membres du personnel de l'enseignement comporte différentes solutions d'aménagement de la fin de la carrière, la plus emblématique étant la disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR).

L'atelier proposé cette année sera différent de celui qui s'est tenu au printemps 2022 puisqu'il explicitera uniquement cette solution de fin de carrière. Par contre, seront abordées les DPPR accessibles à l'ensemble des catégories de membres du personnel, et plus uniquement le régime de DPPR partielle propre aux titulaires d'une fonction de promotion.

L'atelier est proposé sous la forme d'un webinaire vu l'intérêt montré par les participants lors du dernier cycle d'ateliers. Ce format limitera les échanges directs avec les animateurs, qui s'efforceront cependant de permettre une certaine interactivité par le biais d'exercices et de questions/ réponses.

**Animation :** Maureen GILON (DGPE-Centre d'Expertise des statuts et du contentieux)  
Caroline DE TREMERIE (DGPE)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A43** > Atelier du mardi 16/05/2023 en WEBINAIRE



## Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

## Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

## Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière

## Description

Horaire

9h30' – 11h00'

E-classe est la plateforme de ressources éducatives, mise à disposition depuis 2019 par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à destination des enseignants, chefs d'établissements, personnels des CPMS...

E-classe propose près de 8000 ressources :

- des ressources sélectionnées par des experts d'universités et de hautes écoles et validées pour leur potentiel pédagogique ;
- des ressources audiovisuelles issues de la RTBF, de la Sonuma et d'Arte ;
- des ressources pédagogiques issues des institutions publiques (FW-B, Régions, Fédéral, Europe...), de Fondations et d'ASBL ;
- des ressources inédites produites par le Service général de l'Inspection (ex : Ressources du Tronc commun) et coproduites avec la RTBF (ex : émission « Viens, je t'explique »).

E-classe est d'accès gratuit et garantit le respect du droit d'auteur.

L'évolution de la plateforme en 2023 apportera de nouvelles fonctionnalités, comme la création de parcours didactiques, la création de communautés d'enseignants et la co-crédation de ressources pédagogiques par les enseignants, pour les enseignants. À terme, la plateforme e-classe proposera l'interfaçage avec la plateforme Happi, ainsi que des modules de formation continue.

Cet atelier présentera les nouvelles possibilités offertes par e-classe et proposera un coup de projecteur sur les ressources soutenant les enseignants dans la mise en place du Tronc commun, dans l'utilisation créative du numérique ou encore favorisant la compréhension et la gestion de thématiques plus transversales (ex : différenciation, hybridation des apprentissages, accompagnement personnalisé...).

**Animation :** Frédéric ERNALSTEEN (SGNE)  
Claude VAN OPSTAL (SGNE)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**
**A45 > Atelier du mardi 23/05/2023 en VISIOCONFERENCE**


**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

<b>Description</b>	<b>Horaire</b>	<b>9h30' – 12h30'</b>
--------------------	----------------	-----------------------

Le panel de congés, absences et disponibilités à disposition des membres du personnel définitifs de l'enseignement leur offre différentes possibilités d'exercer provisoirement la même fonction ou une autre fonction au sein du même établissement, d'un autre établissement ou même d'un autre pouvoir organisateur.

Comme celui proposé au printemps 2022, cet atelier portera sur la solution spécifiquement conçue pour ce type de mobilité, à savoir le congé pour exercer provisoirement la même ou une autre fonction. Il rappellera les modifications apportées à ce congé par un décret du 17 juillet 2020 (renouvellement de plein droit, vacance de l'emploi) ainsi que les documents de gestion requis dans ce cadre.

L'atelier est proposé sous la forme d'un webinaire vu l'intérêt montré par les participants lors du dernier cycle d'ateliers. Ce format limitera les échanges directs avec les animateurs, qui s'efforceront cependant de permettre une certaine interactivité par le biais d'exercices et de questions/ réponses.

**Animation :** Maureen GILON (DGPE-Centre d'Expertise des statuts et du contentieux)  
Caroline DE TREMERIE (DGPE)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A46** > Atelier du jeudi 25/05/2023 en WEBINAIRE



**Public cible**
 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière
<u>Niveaux</u>
Promotion sociale
<u>Personnels</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur économe</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>
<b>Description</b>
<b>Horaires</b>
<b>9h30' – 11h00'</b>



Depuis 2018, le Centre de Ressources Pédagogiques (CRP) de la FW-B lance des appels à collaborations portant sur la création de séquences pédagogiques en ligne à destination de l'enseignement de promotion sociale. Tous les enseignants des établissements d'enseignement de promotion sociale peuvent y participer.

Pour la création d'une séquence couvrant deux périodes de cours, la rétribution de l'enseignant accompagné par le CRP est de 40 périodes.

L'atelier expliquera comment répondre à l'appel. Il détaillera les éléments auxquels il faut être attentif lors du dépôt du dossier. Sur base d'exemples, il indiquera également comment ces créations peuvent être des leviers d'utilisation du numérique et explicitera la mutualisation des résultats.

**Animation :** Laurence DEFAWE (Service général du Numérique éducatif-CRP)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A47** > Atelier du jeudi 25/5/2023 en VISIOCONFERENCE

